

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Vincent Breton

<https://www.cadre21.org/membres/ee4f8c0f0e5b6be3e8e35dcb>

Date d'obtention : 2022-11-30 18:43:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ne jamais regarder le contenu partagé (pornographie juvénile), rester dans les limites de mon rôle et référer au besoin si des situations proviennent de l'extérieur du cadre scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais pouvoir agir plus rapidement et méthodiquement pour réduire les méfaits que la diffusion d'images intimes peuvent avoir sur les adolescents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais avoir un accès visuel sur le contenu partagé, puisque cela peut être considéré comme de la pornographie juvénile